

Votre Mairie est ouverte:

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 13h30 à 18h les mardi et vendredi

Le maire reçoit sur rendez -vous :

<u>Tél.</u> 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet: uzein.fr



MARS 2015

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 mars 2015

1. Dissolution de l'AFAFAF d'UZEIN : transfert des biens à la commune

Par arrêté du 7 janvier 2015 le Préfet a renouvelé les membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier d'Uzein. Le nouveau bureau de cette association s'est réuni le 29 janvier 2015 pour élire un Président et demander à nouveau la dissolution de l'AFAFAF.

Il s'agit essentiellement de chemins d'exploitation ou de fossés créés lors de l'aménagement foncier lié aux travaux de l'autoroute A 65.

Aussi, le conseil municipal doit se prononcer à nouveau sur l'intégration de l'actif et des biens de l'association dans le patrimoine communal et à autoriser le Maire à signer l'acte en la forme administrative relatif au transfert de propriété.

A l'unanimité, le Conseil Municipal.

ACCEPTE le transfert de l'actif et des biens de l'association ainsi que du solde de trésorerie de

941,61 €.

AUTORISE la signature de l'acte en la forme administrative à intervenir avec le Président de l'AFAFAF

constatant le transfert de propriété.

2. Fonctionnement des écoles : Principes de Financement

Marijo Peccol, fait savoir que la commission « Scolaire-périscolaire-enfance et jeunesse » propose de revoir le principe de financement des dépenses liées au fonctionnement des écoles et sorties pédagogiques.

Lors de l'examen des modalités de financement, la commission a retenu le principe de l'attribution d'un forfait par enfant scolarisé.

Après avoir pris connaissance des forfaits attribués dans les écoles voisines, la commission propose d'adopter le financement suivant :

- Un forfait annuel de 70 € par enfant afin de couvrir les dépenses de fonctionnement obligatoires (achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, papier pour les photocopies, logiciels classe mobile, consommables imprimantes) ainsi que les sorties à la piscine. L'enveloppe actualisée suivant les effectifs des enfants scolarisés au 1er janvier sera inscrite annuellement au budget de la commune.
- Un forfait annuel de 15 € par enfant pour le financement des sorties pédagogiques, séjours, voyages de fin d'année. Ce forfait sera versé annuellement suivant l'effectif des enfants scolarisés au 1^{er} janvier. Pour 2015, une aide financière d'un montant de 1 605 € est attribuée à l'OCCE. Monsieur le Maire précise que l'Association des Parents d'Elèves a pour but d'aider les projets de l'Ecole.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission. Décision approuvée à l'unanimité.

3. Forfait communal pour les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement privé

Le Maire informe ses collègues qu'il a été sollicité par une école privée sous contrat d'association avec l'Etat pour le versement du forfait communal. Cette demande s'appuie sur la loi « liberté et responsabilités locales » du 13 août 2004 concernant la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat pour la scolarisation des élèves non résidents. Il s'agit bien entendu de la scolarisation d'enfants dans des classes dont l'enseignement n'est pas proposé au sein de l'Ecole.

Le montant du forfait communal est déterminé par la commune. Pour le calcul de cette participation, il est tenu compte du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Pour Uzein le coût de fonctionnement s'élève à :

- Enfant scolarisé en classe élémentaire = 441.32 € - Enfant scolarisé en classe maternelle = 626.32 € Le conseil municipal retient ces montants pour le forfait communal qui sera versé aux écoles privées scolarisant des élèves en classe CLIS.

Décision approuvée à l'unanimité.

4. Conseil municipal d'enfants 2014-2015

L'association départementale des « Francas » intervient depuis le mois de septembre sur l'animation du conseil municipal d'enfants en cycle de 1h 15 dans le cadre des activités périscolaires. Le rôle du CME est de faire remonter des projets. Aux élus ensuite d'essayer de satisfaire ces projets en présentant aux enfants la réalité des choses notamment leur coût, ainsi les aider à faire des choix.

L'association facturera à la commune au titre de la convention 2014-2015 la somme de 937.00 €.

Le conseil municipal accepte la mission d'animation du CME proposée par l'association les « Francas » pour 2014-2015 et autorise le Maire à signer la convention.

Décision approuvée à l'unanimité.

5. Obligations en matière de fourrière animale : Convention SACPA

Par circulaire du 2 février 2015, le Préfet a rappelé l'obligation législative qui s'impose à chaque commune d'organiser le service de fourrière pour chiens et pour chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public. Si la commune n'a pas les moyens de mettre en œuvre cette mission, la charge peut être confiée à une entreprise spécialisée.

La commune d'UZEIN n'ayant pas de service de fourrière a confié jusqu'en 2014 à la SACPA, sous forme de contrat, la capture et le ramassage ainsi que le transport des animaux à la SPA de Morlaas. Une deuxième convention était passée avec la SPA de Morlaas pour la garde des animaux

Pour 2015, la SACPA propose une solution complète qui prend en compte la capture et l'hébergement (à Monein) des animaux. Cette société intervient pour la récupération des animaux perdus, blessés, dangereux, morts sur la voie publique ou pour l'accueil des animaux dans leurs locaux 24h/24h et 7 jours/7.

Pour la commune d'Uzein le prix des prestations s'élève à 1,100 € HT par an et par habitant soit 1 441.00 € H.T. Le conseil municipal décide de confier cette prestation de services à la SACPA. Décision approuvée à l'unanimité.

6. Vente de la parcelle communale AL N° 690

Par délibération du 18 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle communale cadastrée section AL N° 690 d'une contenance de 2 142 m². Cette parcelle a obtenu un certificat d'urbanisme pour la construction d'un logement.

Une publicité a été faite pour la mise en vente de cette parcelle au prix de 140 000 €. Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a eu peu de contacts depuis la mise en vente. Aujourd'hui, une seule offre de prix est parvenue en Mairie. Il s'agit de l'offre de M. Pedro RODRIGUES pour un prix d'achat de 110 000 €.

Au vu des ventes de terrain réalisées récemment dans un environnement proche et du prix de revient de cette parcelle après viabilisation, le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la parcelle cadastrée n° AL 690 d'une contenance de 2 142 m² au prix de 110 000 € présentée par M. Pedro RODRIGUES.

Le Maire est autorisé à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cette vente et notamment à signer l'acte notarié à intervenir avec M. Pedro RODRIGUES. Décision approuvée à l'unanimité.

7. Demande de container pour le collectif communal « La Grange »

Par souci de solidarité et de respect du fonctionnement du service « déchets » de la communauté de communes du Miey de Béarn, il n'y aura pas de dérogation pour les logements communaux. L'attribution d'un bac poubelle par logement est maintenue. **Décision approuvée à la majorité.**

Informations Diverses

1 Inscription à l'école d'Uzein pour l'année scolaire 2015-2016

Les inscriptions des enfants pour la rentrée 2015 sont ouvertes, les familles peuvent passer dès à présent à la Mairie pour inscrire leur(s) enfant(s).

2 <u>Emploi saisonnier juillet</u>

La commune propose un emploi saisonnier aux espaces verts durant les mois de juillet et août 2015. Une formation en espaces verts est souhaitée. Veuillez adresser votre candidature au maire d'Uzein avant le 15 mai 2015.

3 <u>Information gendarmerie : rappels</u>

Le nettoyage (branchage, broussaille, ...) des terrains par le feu est à déclarer à la mairie et aux pompiers, et plus particulièrement les terrains à proximité de l'aéroport.

4 <u>Travaux de voirie – canalisation d'eau potable</u>

Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable touchent à leur fin. Les nombreuses ruptures et pannes sur le quartier de la route de l'aéroport ne devraient être que des souvenirs ... Le syndicat a réalisé pour le compte de la commune ces travaux dont le coût s'élève à 43é 942 €. Les travaux ne sont pas terminés. Le revêtement de la route est provisoire. Le Conseil Général va réaliser un enrobé définitif au mois de juin, ce qui permettra aux coureurs du tour de France d'y rouler dessus le 14 juillet prochain!

5 Terre végétale disponible

De la terre végétale est disponible en petites quantités sur un terrain communal. Pour les personnes intéressées, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

6 Collecte d'huiles de vidange

Les personnes, souhaitant faire recycler leurs huiles de vidange, peuvent contacter Serge cazala 06 42 32 77 46, Xavier Joanchicoy 06 16 77 23 38 ou Eric Larroze 06 17 73 02 56. Une collecte gratuite sera organisée sur une journée suivant les demandes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 avril 2015. Plus d'informations, sur le site de la commune « uzein.fr »

Informations des associations

1 Lescar Promotion Volley Ball: Quelques nouvelles brèves du club

L'équipe fanion Féminine a conforté sa place de leader ce mois de mars avec 3 victoires 3/0 et la dernière ce samedi à Uzein pour ce derby face à nos voisines de Bournos 3/2. Nous avons revécu le match aller avec 2 premiers sets gagnés somme toute assez aisément et puis Bournos qui ne lâche jamais rien revient 2 à 2. Au dernier set dans une forte ambiance (une fois de plus les gradins étaient bien pleins), Lescar a su faire parler sa supériorité à l'attaque ou les pointures de LPVB ont laissé peu de chances aux Bournosiennes de ramener les balles et ce derby se termine sur le score de 15/8



L'équipe 2 féminine après ses 3 derniers succès 3/0 , 3/0 et 3/1 sur Argagnon, Bournos et Anglet a fait le plein des 9 pts possibles et s'est ainsi hissée à la 2^{ème} place du championnat, à laquelle elle devrait se maintenir

Les masculins ne sont pas en reste, après une victoire 3/2 face aux Landais de Carcen Ponson et 2 victoires 3/0 sur Jurançon et Anglet consolident leur 3^{ème} place, se rapprochant ainsi du tournoi de barrages pour l'accession en Régionale

Nos Minimes Garçons après leur élimination en Coupe de France ne se sont pas laissés abattre, ils se

sont déplacés à Villeneuve sur Lot et St Jean d'Illac et avec la victoire sur toutes les rencontres concrétisent ainsi une bonne saison avec leur titre de Champion Régional

Cadettes, Minimes F et M à 4, Benjamins avec 1 seule défaite pour les minimes F, sont tous en tête du championnat Adour. Un léger moins bien pour les benjamins en championnat Régional ou là, la marche est un peu plus haute et se classent 5ièmes

Les rencontres à venir : Vendredi 3/04 20h30 Lescar Dep Fém LPVB / Fleurs de Pau Dimanche 11 Avril à 15 h à Lescar Pré Nat Fém LPVB / St Jean D'ILLAC

2 Carnaval APE du 7 mars : Un grand merci à tous les participants du carnaval !!!

Cette journée fût une réussite dans une ambiance festive et conviviale. Merci aux associations qui ont participé avec leurs magnifiques chars(le comité des fêtes en schtroumpfs, le volley ball en jeanne et serge, le centre de loisirs en petit prince)

Merci au périscolaire pour nous avoir fabriqué notre mr carnaval, comme d'habitude,un super travail.

Merci aux parents qui nous ont aidés à organiser cette journée et ceux qui ont rempli la table du goûter.

Merci aux personnes qui nous ont aidés à construire notre char de capitaine crochet (xavier, éric, serge , jérôme , mickaël, mathieu, benoit, cyril ...)

Sans vous tous, cette journée n'aurait pu être aussi réussie!!!

Vous pourrez voir les photos du carnaval sur la page facebook de l'ape d'uzein-64230.







3 Centre de loisirs ALSH Le Petit Prince

En annexe, le programme alléchant « du Petit Prince » pour les vacances de printemps. Plus de renseignements 05-59-33-54-32.